

L'équipe pédagogique vous souhaite la bienvenue pour cette nouvelle année scolaire.

Suite aux divers changements, voici la nouvelle réorganisation :

CP: **Mme JORDA Florence** (1/2Temps lundi,mardi) et **Mme HAJDARI Céline** (1/2Temps jeudi,vendredi)

CE1: **Mme BURLET Sabine** (Temps plein)

CE2 : **Mme BARBEZAT Aline** (1/2Temps jeudi,vendredi) et **Mme POURCHET Juliana** (1/2Temps lundi,mardi)

CE2/CM1: **Mlle MOUROT Sophie** (3/4 temps : mardi, jeudi vendredi) et **Mme BARBEZAT Aline** (1/4 Temps lundi).

CM2: **Mr COURLET Philippe** (2/3 temps :) et **Mme GAUCHET Emilie**(1/3 temps : mardi, vendredi AM)

ULIS: **Mr LAMY Michaël** (Temps plein)

REMPACANTS: **Mme SMYTH Anne (Brigade)**

DIRECTION: **Mr COURLET Philippe** (1/3 décharge : mardi et vendredi AM)

RASED(réseau d'aides): **Mme POURCHET Dominique**, maître E (1/2 Pergaud), **Mme BAUMGARTNER Claire**, psych. Scol.

SESSAD: **Mme FORT Nathalie**, éducatrice spécialisée, **Mme TRIMAILLE Hélène**, psychomotricienne, **Mme CREPIN Françoise**, orthophoniste, **Mme VUILLER Sonia**, psychologue.

AVSco (ULIS ÉCOLE) : **Mme BERT Emmanuelle**

AVSi (ULIS ÉCOLE) : **Mme VICERIAL Florence**, **AVSi : Mme VUILLAUME**

EVS : **Mme BOREL Sophie**

(Les samedis matins sont travaillés en alternance en fonction des quotités de travail).

Cahiers de liaison

C'est le lien entre les parents et les enseignants. Toutes les feuilles distribuées aux enfants (collées ou non) **doivent être signées** par les parents, après que ceux-ci en aient pris connaissance. Les parents pourront également l'utiliser pour une demande de rendez-vous avec l'enseignant.

En cas de difficultés ou de problèmes rencontrés avec votre enfant dans le cadre de l'école (de quelque nature que ce soit), **n'hésitez pas à venir rapidement rencontrer l'enseignant(e)(sur Rendez-vous) ou à téléphoner.**

Organisation scolaire et périscolaire

Horaires et jours de classe

- **Lundi – mardi- jeudi et vendredi : 8h15/11h30 et 13h45/15h45**
- **Samedi : 8h15/11h15**

Après ces horaires de classe, un accueil périscolaire est organisé par la Mairie :

- 11h30/12h15
- 15h45/16h45 = **aide aux devoirs** (gratuite),
- 16h45/17h45=**activités d'éveil**

Les inscriptions aux activités périscolaires sont gérées et enregistrées par le Service enseignement de la Mairie.

L'accueil dans la cour a lieu à partir de 8 h 05 et 13 h 35.

Aucun enfant ne peut entrer dans la cour avant ces horaires indiqués.

NB : C'est la fin de la classe qui est à 11 h 30 et 15 h 45. Il y a donc un délai entre la sortie de la classe et la sortie de l'école.

L'entrée et la sortie de l'école se font exclusivement du côté **PISCINE, rue COMTE DE CHARDONNET**. **Aucun enfant ne peut utiliser le portail côté rue de Doubs, (dangers de la route et surveillance difficile des élèves, en particulier des plus petits.)**

Les parents doivent attendre leurs enfants à l'extérieur du Groupe scolaire. Merci de respecter la ligne jaune de limite.

Les parents ont accès à la cour **pour toutes communications avec les enseignants uniquement.**

NB: N'oubliez pas les recommandations de prudence par rapport aux dangers de la circulation, en particulier pour les enfants venant à l'école en vélo. Pensez bien au casque, à l'éclairage et aux freins du vélo. En cas de parking du vélo dans la cour, pensez à installer un antivol pour éviter toute surprise. La cour n'est pas sous surveillance pendant les heures de classe.

Décharge direction

Vous pourrez joindre le directeur, Mr COURLET chaque jour ouvrable entre 7h45 et 8h15, entre 12h et 13h30, mais particulièrement **les mardis et vendredis AM** qui seront cette année ses journées de décharge.(tél 03 81 46 72 34).

Absences d'un enfant

Nous demandons aux parents d'informer l'école de l'absence de leur enfant **aussitôt par téléphone et par écrit lors de son retour à l'école par un courrier que le maître glisse et archive dans le registre d'appel de la classe. Toute absence doit être justifiée.** Pour une absence en cours de journée, seuls les parents peuvent venir chercher leur enfant à l'école **dans sa classe**. Ils doivent le ramener à l'école, **dans sa classe**.

Assurances

L'assurance individuelle de tous les élèves est nécessaire à l'école. Elle sera exigée pour toute activité extra-scolaire. ATTENTION, vérifiez bien: **responsabilité civile + individuelle accident** (dans le cas où il n'y a pas de tiers identifié par exemple). Fournir **rapidement** à l'école une **attestation d'assurance (dans les 15 jours qui suivent la rentrée au plus tard)**.

APC (Aide Pédagogique Complémentaire)

Une de service des enseignants est consacrée à des moments de soutien aux élèves en difficulté. Ces périodes de soutien se

dérouleront entre **15h45 et 16h45** pour les élèves de l'Elémentaire. Les familles dont les enfants seront concernés par ce soutien seront prévenues par les maîtres ou maîtresses et elles devront donner leur accord pour la participation de leurs enfants.

Fonctionnement de l'école:

Afin d'améliorer la qualité de la surveillance des élèves et la sécurité des élèves dans l'école, il a été décidé en Conseil des Maîtres de rentrée que l'accès aux toilettes pendant les récréations ne serait plus libre mais serait limité :

- Passage aux toilettes uniquement au moment de la descente en récréation.

- Exceptionnellement, et seulement sur autorisation des maître(sses) de service pendant le temps de la récréation.

Santé/Maladie : Nous ne pouvons pas accepter un enfant fiévreux, présentant une éruption cutanée, (impétigo par exemple) car il est contagieux pour ses camarades de classe.

En cas de maladie infectieuse (oreillons, rubéole...), nous vous demandons de nous prévenir immédiatement et de nous fournir un certificat médical au retour de l'enfant.

Goûter : La médecine scolaire, et tous les organismes de santé publique attirent notre attention sur la nécessité de ne plus laisser les enfants prendre un goûter à l'école. La décision de suppression du goûter a donc été prise depuis 2009.

Mais : des enfants qui auraient des transports longs le matin ou le soir, ou les élèves restant à l'étude ou bien en APC, sont autorisés à prendre un goûter (arrivée du matin ou récréation de 16h30).

Vacances scolaires:

Toussaint	Samedi 17 octobre 2015 (après la classe) au Lundi 2 novembre 2015 au matin
Noël	Samedi 19 décembre 2015 (après la classe) au Lundi 4 janvier 2016 au matin
Hiver	Samedi 13 février 2016 (après la classe) au Lundi 29 février 2016 au matin
Printemps	Samedi 9 avril 2016 (après la classe) au Lundi 25 mai 2016 au matin
Eté	Mardi 5 Juillet 2015 (après la classe)

Livres - Matériel scolaire

Les livres doivent être tous couverts au cours de la première semaine d'école. Tout matériel perdu ou détérioré sera remplacé par la famille ou facturé.

Coopérative scolaire

La Coopérative n'est pas obligatoire mais elle est **hautement nécessaire** au bon fonctionnement de l'école .

Elle permet de financer l'assurance USEP (obligatoire pour les rencontres sportives), l'achat de petites fournitures (fête des mères, Noël, cuisine...), de diminuer le coût des spectacles, de prendre en charge des transports...

Cette année, comme les années passées, nous demandons 15 € pour le premier enfant, puis 10 € pour le deuxième et 05 € pour le troisième, rien pour les enfants suivants lorsqu'il y en a.

Si vous rencontrez des difficultés ou que vous êtes opposés au principe, merci de le faire savoir au directeur de l'école afin de ne pas être "relancé".

PS: A chaque Conseil d'Ecole, les comptes de la COOP seront présentés aux membres présents, et les soldes publiés dans le procès verbal transmis aux familles.

Etudes surveillées.

Elles se dérouleront *dès la rentrée et jusqu'à la fin de l'année de 15h 45 à 16h 45*. Le recensement des élèves a été effectué par le Service enseignement de la Mairie.

Une réunion d'information pour tous les parents de l'école (Elémentaire et Maternelle) aura lieu le :

JEUDI 10 SEPTEMBRE 2015 à 18h dans la salle polyvalente

(Environ 3/4 heure de réunion plénière)

Ensuite, de 18h45 à 19h30, les enseignant(e)s de **ULIS ÉCOLE**, et de **CE2/CM1** réuniront les parents de leurs élèves dans leurs classes respectives.

Pour la classe **CE2**, la réunion de classe aura lieu le **lundi 14 septembre à 18h**.

Pour la classe de **CM2**, le **mardi 15 septembre à 18h**.

Pour la classe de **CE1**, le **jeudi 17 septembre à 18h**. (A confirmer par l'enseignante)

Conseil d'école et élections des représentants des parents d'élèves

Les parents qui souhaitent faire partie du Conseil d'école (les plus nombreux possibles!!!) le signaleront aux enseignants ou au directeur dès que possible. Ils sont les bienvenus...

Les listes doivent être rendues et affichées pour le 19 septembre 2015.

Les élections auront lieu le: **VENDREDI 9 OCTOBRE 2015 de 13H45 à 17H.**

Le vote par correspondance simplifie beaucoup la tâche, n'hésitez pas à l'utiliser.

Nous comptons sur les parents élus l'an dernier pour l'organisation des élections et la tenue du bureau de vote. Prendre contact avec le directeur et par avance...Remerciements !

Bonne rentrée et bonne année scolaire à toutes et à tous.

Pour l'équipe enseignante, le directeur, Philippe Courlet

Signature des parents